

REGLE 18

ATTESTATION PONCTUELLE 2016

D'autorisation de port de publicité

La Fédération Française de Voile autorise :

Mme/Melle/M. LEMONCHOIS LIONEL

A porter la (les) marque (s) publicitaire (s) suivante (s)

Pour la compétition :

DRHEAM CUP

Qui se déroule à : SNT

le : 17/08/2016

Le classe du support est :

N°de voile : 80

de catégorie : 7

La présente attestation sera remise au Comité Organisateur ou au président du Comité de Course de la compétition, conformément au règlement de publicité de la Fédération Française de Voile.

Pour valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 03-08-2016

La Fédération Française de Voile.

